

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

CANTON  
DE HARNES

COMMUNE  
DE ROUVROY

SÉANCE  
14/12/2022

**Objet :**  
**Subvention**  
**exceptionnelle aux**  
**Restos du Cœur**

N°D2022-12-14-011

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 9 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

### ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane.

### ETAIENT EXCUSES :

BONNET Didier, HAINE-LEROY Nicole, MUCCI Marie-Hélène, BEKKOUCHE Fatna, GALAND Nicolas, BRIKI Miloud, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs:

Mme HAINE-LEROY à M. PASQUALINO  
M. BONNET à Mme CUVILLIER  
Mme BEKKOUCHE à M. MAHIEUX  
M. GALAND à M. DERVILLERS  
Mme MUCCI à Mme COQUELLE Murielle  
M. GALAS à M. ANDRIES  
M. BRIKI à M. HAJA

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Madame le Maire explique l'association départementale Artois Ternois des Restos du Cœur transporte des produits frais et surgelés vers les centres de distribution, dont celui de Rouvroy, avec des véhicules réfrigérés. Or, deux véhicules sont à remplacer et l'association préférerait investir dans un camion bi-température de 4 Tonnes de charge utile. Le coût de ce camion serait de 118.000 €, l'association peut autofinancer 60.000 €. Elle se tourne donc vers toutes les communes, établissements publics et institutions pour obtenir des subventions qui permettront l'achat de ce véhicule. Considérant l'implication de l'association départementale auprès des Restos du Cœur de Rouvroy, Madame le Maire propose au conseil municipal de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**OCTROIE une subvention de 1.000,00 € l'association départementale Artois Ternois des Restos du Cœur**

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 15 décembre 2022

Le secrétaire de Séance,

Marjorie DENDIEVEL



Le Maire,

Valérie CUVILLIER

